



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-424

Version PDF

Ottawa, le 14 juillet 2011

Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante. Aucune observation relativement à la demande n'a été reçue. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant	372	Le 7 juin 2011	Le 20 août 2011

Secrétaire général